

# Informations de Locronan

## Keleier Lokorn



Octobre 2017...

Chers administrés, chers amis,

Une fois n'est pas coutume; sans aucune arrière-pensée politique, ni polémique, je m'autorise à faire part de mon courroux quant à la diminution de la dotation de l'état, et de la « disparition » de la taxe d'habitation si nécessaires à la gestion d'une commune. J'en prends acte !

L'exonération de la taxe d'habitation donne au citoyen l'impression d'améliorer son pouvoir d'achat ! En fait « le gain » sera absorbé par l'augmentation de la CSG, la diminution de l'APL, l'augmentation drastique des taxes sur le carburant, etc !!!

Force est de constater qu'en l'état actuel de la connaissance des intentions révélées par le gouvernement, la gestion des communes serait mise en « péril » si, comme à l'accoutumée, vos élus de proximité ne faisaient preuve d'imagination et de détermination à toujours vouloir bien faire, dans le seul souci de l'intérêt général, garant du lien social.

A juste raison, le contribuable est en droit d'attendre de ses élus une obligation de résultat, ou à tout le moins, une obligation de conscience lui faisant tout mettre en œuvre afin que le réalisé découle d'une gestion de bon père de famille.

Et bien oui ! Les « décideurs parisiens » veulent que les communes, notamment rurales, aient moins d'argent comme si elles étaient les grands responsables du « déficit » financier de l'état.

Au lieu de pleurnicher, et parce que nous aimons et sommes fiers de la mission que vous nous avez confiée, en attendant des informations plus abouties, il nous faudra encore imaginer une autre façon de gérer notre cadre de vie, sans pour autant porter atteinte au Social et au Culturel.

Comme tous les élus de proximité, c'est avec plaisir et sérénité que nous oeuvrons chaque instant pour notre Petite Cité de Caractère, afin de la rendre toujours plus attractive. Et, comme tous les élus de proximité nous conservons l'espoir que nos édiles parisiens, de toutes tendances, viennent enfin à l'écoute du Terroir, si fertile au bon sens .

Soyez assurés que le Conseil Municipal et moi-même conservons l'enthousiasme du premier jour.

Tud Lokorn, mignoned kaezh

Ur wech n'eo ket dalc'hmat; hep mennozh politikel kuzh ebet, na rendael ebet, e kredan embann deoc'h emañ e fulor dre m'eo digresket skoaziadoù ar Stad, ha m'eo aet an taos war al lojeiz « da netra » daoust ma'z eo hollret, koulskoude, evit merañ ur gumun. Kemer a ran merk eus an dra-se !

Pa vo disammet an dud diouzh an taos war al lojeiz e c'hallint krediñ e vo kresket o galloud-prenañ ! Evit gwir e vo lonket an digresk-se gant kresk an SSH\*, digresk an SPL\*\*, kresk spontus an taosoù war an trelosk, ha kement zo !!!

Gwelet a reer mat, pa ouzer petra emañ ar gouarnamant e soñj ober, e vefe lakaet mererezh ar c'humunioù « en arvar » ma ne vefe ket diskouezet gant ho tilennidi war an dachenn ijin ha mennerezh, evel boaz, evit ober mat an traoù atav evit mad an holl, ha gwarantñ al liammoù Sokial.

Gwir o deus an druajidi, gant gwir abeg, da c'hortoz disoc'hoù da vat digant o dilennidi pe, da nebeutañ, ma kemerfe ar re-se skiant evit ober pep tra da gas al labourioù da benn en doare ma vez meret an traoù gant tadoù mat a familh

Ya 'vat ! C'hoant o deus « divizerien Pariz » e vefe nebeutoc'h a argant gant ar c'humunioù, ar re diwar ar maez dreist-holl, evel pa vefent kiriek eus « divigad » ar Stad a-fet argant.

E-lec'h klemmichal, ha peogwir e karomp ar gefridi ho peus fiziet ennomp hag ez eus lorc'h ennomp ganti, da c'hortoz deizioù gwelloc'h, e rankimp c'hoazh empennañ un doare all da verañ hon endro bevañ, anez ober gaou ouzh ar politikerezhioù Sokial ha Sevenadurel evit kelo-se.

Evel an holl zilennidi nes ez eo gant plijadur ha sederded e labouromp dibaouez evit hor C'hêr vihan neuzeit-kaer, evit ma vo dedennusoc'h bepred. Hag evel an holl zilennidi nes hon eus spi e teuio hor pennoù-bras e Pariz, a bep kostezenn, da selaou an dud er vro, ur vro ken frouezhus evit ar skiant vat.

Bezit sur ez eus kement a virvilh, gant ar C'huzul-kêr ha ganin, ha ma oa ganeomp en deiz kentañ.

\*SSH : skodenn sokial hollekaet

\*\*SPL : skodenn bersonelaet evit al lojeiz

Antoine Gabriele

## ACQUISITION DE L'ANCIEN ABATTOIR

Monsieur Le Maire informe les élus que l'ancien abattoir (30M2) situé sur la parcelle AB 33 à Kerjacob appartenant à Monsieur et Madame HASCOËT pourrait être acquis par la commune. Au budget une enveloppe de 8 000 € a été prévue pour ce faire .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB33 et de la dépendance aux conditions précitées (6000 € plus frais)

## CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2<sup>E</sup> CLASSE EN LIEU ET PLACE DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe les élus que deux Adjointes techniques étaient inscrits sur la liste d'aptitude pour l'avancement au grade d'Adjointes Techniques de 2<sup>e</sup> classe au titre de la promotion interne.

Ces agents possédant toutes les qualités requises et formations pour accéder à ces postes, il est proposé aux élus de créer ces postes à compter du 01 juillet 2017 : l'un à raison de 26 heures hebdomadaires annualisées, l'autre à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées .

L'incidence budgétaire d'une telle décision est de :

-1268.40 € pour le poste d'accueil défini à 26 heures et de 935.88 € pour le poste d'animateur défini à 35 heures

Compte tenu de la décision au 1 juillet, l'incidence pour 2017 sera de 1102.14 €. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et mis à jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer deux postes d'Adjointes techniques au titre de la promotion interne à compter du 01 juillet 2017 : L'un à raison de 26 heures hebdomadaires annualisées, l'autre à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées au service animation

## TABLEAU D'ODETTE PAUVERT : ENGAGEMENT DE L'ÉTUDE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire informe les élus que suite à la consultation faite pour l'étude du tableau d'Odette PAUVERT, l'entreprise OCRE Studio et Atelier de Madame Justyna SZPILA VERDAVAINE 4 le Châtaignier 354340 La Bouexière a été la mieux disante pour un montant HT de 5280 € TTC soit 4 400€ HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bon de commande et à solliciter la DRAC (direction Régionale des Affaires Culturelles) pour 30 % et le Département pour 50 %.

Les 20 % restants peuvent être financés par des dons, une souscription ou du mécénat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager une étude dans les conditions décrites ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département.

## SOUSCRIPTION POUR L'ACQUISITION DU BRONZE ANNE DE BRETAGNE PAR JEAN FRÉOUR

Intervention de Monsieur Le Maire.

"Le crédit Mutuel Arkéa et le groupe Télégramme ont lancé le 11 juin 2015, un nouvel outil de financement participatif sur la base du don avec ou sans contrepartie : [Kengo.bzh](http://Kengo.bzh).

Cette nouvelle plateforme de crowdfunding vise à favoriser la collecte de fonds pour financer des projets en Bretagne. Le décret n° 2015-1670 du 16 décembre 2015, qui porte sur les mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, a ouvert directement l'accès au financement participatif pour ces derniers.

( L'article D 1611-32-9 du CGCT mentionne que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes relatives aux revenus tirés d'un financement participatif au profit d'un service public, culturel, éducatif, social ou solidaire.)

**Le crowdfunding est donc désormais facilement accessible aux collectivités car elles peuvent passer des conventions de mandat avec un intermédiaire.**

Conformément à l'article . D. 1611-32-2. du CGCT, tout projet de mandat donne lieu à la consultation préalable du comptable public du mandant, auquel sont transmis les projets de documents contractuels.

L'avis du comptable sur ces documents est rendu au regard du respect de la nature des opérations sur lesquelles porte le mandat (cf art D. 1611-32-3 du CGCT).

Lorsque l'on crée une campagne de financement, on fixe un objectif financier et une durée (en moyenne 2 mois). Il faut atteindre au moins 70 % de l'objectif à la fin du temps sinon, on ne touche pas l'argent et les contributeurs sont remboursés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord sur le principe et autorise Monsieur Le Maire à engager l'opération

## **C**onseil municipal du 12 septembre 2017 extraits...

### **INSTALLATION CLASSÉE PROJET SERENS (groupe cadiou): AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITÉ**

Projet de création d'une unité de thermo laquage.

Monsieur Le Maire a convié Monsieur Anthony LE BIHAN (co-dirigeant de Cadiou Industrie) pour éclairer les élus sur les enjeux du projet SERENS. Il le remercie vivement de son opportune intervention.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a fait parvenir à chaque élu l'avis du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 12 juin 2017 au jeudi 13 juillet 2017 et l'a informé que le dossier complet était disponible en Mairie pour consultation. Les études d'impact de différentes natures ont été réalisées conformément à la réglementation en vigueur.cf résumé non technique.

Voici pour extrait l'avis du commissaire enquêteur :

« Vu l'arrêté de la préfecture du Finistère en date du 16 mai 2017 prescrivant l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de thermolaquage de pièces en aluminium.

vu la publication de l'avis d'enquête et l'accomplissement des formalités d'affichage,

vu le dossier d'enquête à disposition du public,

vu l'absence d'observations du public au cours de l'enquête,

vu l'avis tacite réputé favorable de la MRAe de Bretagne,

vu le mémoire en réponse du maître d'ouvrage,

vu le SDAGE du bassin Loire-Bretagne et le SAGE de la baie de Douarnenez,

vu le guide INRS 9.2 relatif aux cabines d'application par projection de peintures en poudre,

Après visite des lieux et entretien avec le maître d'ouvrage, je considère.

- que le dossier soumis à enquête publique est complet dans son contenu conformément aux articles R.512.1 et suivants du Code de l'Environnement,

- que le projet d'installation de l'unité de thermo laquage de pièces en aluminium de la société SERENS sur les terrains en extension du site industriel de Maner Lac est conforme au PLU de la commune de Locronan après sa révision simplifiée,

- qu'il n'est pas susceptible d'avoir d'incidences environnementales ou de nuisances notables,

- que les mesures de prévention et de sécurité envisagées permettent de maîtriser les risques d'incendie, d'explosion ou de pollution,

- qu'il présente un intérêt économique et social pour le territoire et une amélioration environnementale globale pour l'activité industrielle du site de cette entreprise.

Je considère que le projet a été étudié et sera implanté de manière à réduire au maximum les nuisances sonores potentielles pour le voisinage et que le maître d'ouvrage s'est engagé à contrôler les niveaux de bruit effectifs par une campagne de mesures effectuée après la mise en service des installations. Ces constats et considérants établis,

**j'émet un avis favorable à la demande d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, d'exploitation de l'unité de thermolaquage de l'aluminium par la société SERENS à Locronan.** J'y ajoute à titre de recommandation que la campagne de mesures du bruit prévue soit effectivement réalisée après la mise en service des installations et que des actions correctives puissent être mises en oeuvre si nécessaires. ». Les interrogations d'ordre technique faites par le commissaire enquêteur auprès de l'entreprise ont fait l'objet de réponses qui n'ont appelé aucune observation. Monsieur Le Maire précise que le Permis de construire du bâtiment a été accordé le 07 juillet dernier au nom de la Société SCI LB immo. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable au projet.

## FONCIER COMMUNAL : MODIFICATION DU PLU : OUVERTURE À L'URBANISATION D'UNE ZONE 2AUh AFIN DE RÉALISER UNE OPÉRATION D'HABITAT (extrait)

Conformément à l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 2 abstentions:

- valide la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation la zone 2AUh de la «Montagne de Locronan » afin de réaliser une opération d'habitat, au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées de la commune et la faisabilité opérationnelle de ce projet dans ces zones.

-décide de modifier le PLU pour ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUh et la réserver à une zone d'habitat

## RESTAURATION DE LA MAÇONNERIE DERRIÈRE L'AUTEL DU ROSAIRE –CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'ils ont donné leur accord de principe pour restaurer la maçonnerie à l'arrière de l'Autel du Rosaire avant son remontage.

Après consultation, l'entreprise la mieux disante pour effectuer les travaux est :

La Coopérative de Restauration du Patrimoine « La Pierre à l'Oeuvre » pour un montant de 15 827.89 € HT soit 18 993.47 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour contracter avec la coopérative « La pierre à l'œuvre »

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 19 MARS 1962 ; AUTORISATION POUR REALISER LES FORMALITES LIEES A L'URBANISME

Monsieur Le Maire informe les élus de la nécessité de supprimer une partie du bâtiment situé derrière la Mairie en sus de l'ancien « germe » toujours dans le cadre de l'aménagement de la place du 19 mars 1962.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à faire les formalités nécessaires au projet dont le dépôt de permis de démolir au nom de la Commune.

*L'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville*

### ÉLAGAGE - RAPPEL : extrait de l'arrêté municipal en date du 19 avril 2016

« Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

**Article 2 :** Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

**Article 3 :** Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants. »

Nous invitons et remercions ainsi toutes les personnes susceptibles d'être concernées par ces mesures à appliquer ces dispositions dans les meilleurs délais.

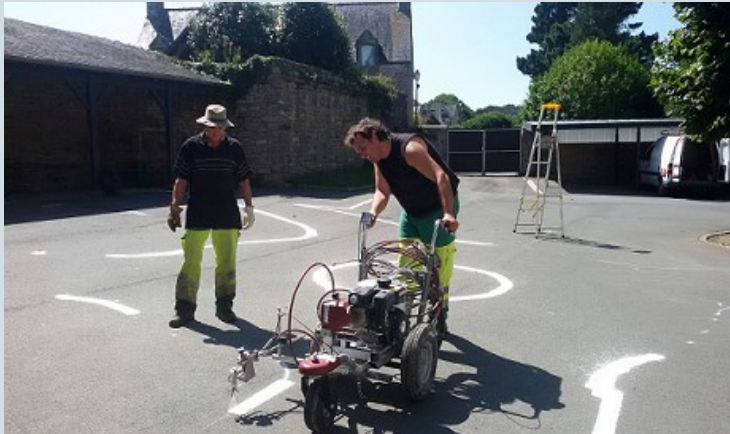
**La Mairie initiera une opération « lamier » en janvier 2018. Les personnes concernées seront informées par courrier.**



DARK NOZ  
LA FÊTE AU CŒUR DE LA CITE



De nouveaux jeux dans la cour de l'école ont été prévus grâce à la complicité des agents communaux. Cette initiative devrait répondre aux attentes des enfants, parents et instituteurs.



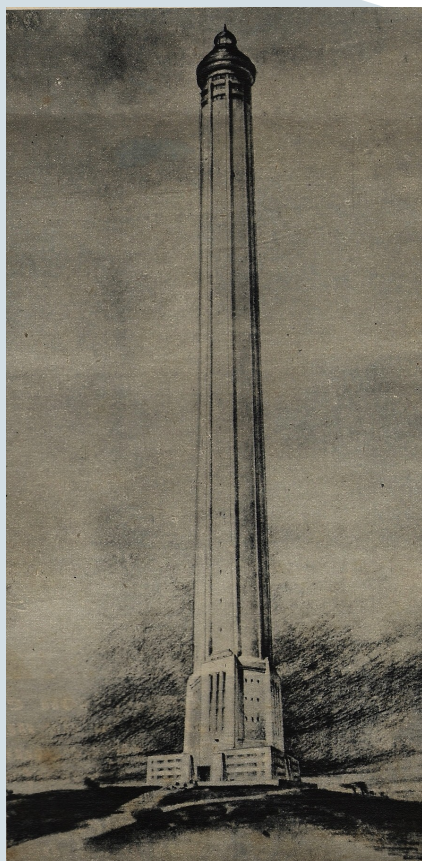
LA RENTRÉE AVEC LE SOURIRE



Avant l'aménagement de la place du 19 mars 1962, et la destruction de l'ancien « germoir », les élus ont proposé aux personnes qui le souhaitaient de partager un moment convivial propice à l'éveil de souvenirs heureux passés dans ce bâtiment. Une occasion bien agréable de se voir ou se revoir et de récupérer des biens parfois insoupçonnés...  
Un parfum de nostalgie dans une chaleureuse ambiance...



## « À quand le phare de Locronan ? »



Un des premiers projets du phare de Locronan

C'est sous ce titre que paraît un article publié le 29 septembre 1937 dans la revue *La Vie Aérienne*, article dont l'auteur n'est autre que Charles Daniélou. Après les premiers vols transatlantiques plus que périlleux, il apparaît très vite nécessaire de mettre en place une signalisation à distance pour faciliter cette traversée océanique. En effet, les 20 et 21 mai 1927, Lindbergh traversait l'Atlantique à l'aveugle jusqu'à ce qu'enfin lui apparaissent les falaises de la côte Irlandaise. En juin 1927, Byrd réalisait cette même traversée, apercevait lui aussi l'Irlande, mais son compas étant faussé, au lieu de se diriger vers Paris, il allait vers le sud. Sans la lumière des phares de la côte Bretonne, il se serait perdu. Heureusement, après avoir tourné une heure dans les airs, il se mettait à suivre la voie ferrée menant de Brest en Normandie.

Dès cette époque, soulignant la chance que nous avons « de posséder des hauteurs à l'extrême pointe de la presqu'île Armoricaïne comme celles du Ménez-Hom et de Locronan ainsi que d'autres à l'extrême pointe de la côte Irlandaise », Charles Daniélou imagine utiliser les sommets pour installer de grands phares. Selon lui, « il conviendrait, ici et là, d'établir deux phares dont le rayonnement se croiserait au large de la Cornwall anglaise et dont les feux tournants porteraient à plusieurs milles au large la lueur annonciatrice de l'Europe ; ils constitueraient la porte de lumière, les deux nouvelles colonnes d'Hercule

Néanmoins, en 1937, Charles Daniélou est forcé de constater que depuis bientôt dix ans, le terrain a été acquis par le ministère, une large route d'accès de deux kilomètres a été ouverte, une ligne électrique installée, mais que le phare, lui, n'a toujours pas été construit. La raison invoquée pour expliquer ce retard – la rareté des traversées transatlantiques – n'a plus de valeur en cette année 1937, puisqu'à des fins commerciales, les Américains et les Anglais l'effectuent de plus en plus régulièrement.

En France, l'hydravion *Lieutenant-de-Vaisseau-Paris* est désormais prêt, lui aussi, à s'aligner face à ses rivaux Anglo-américains. C'est pourquoi, Charles Daniélou se demande que penser du retard apporté à l'équipement radioélectrique de ce projet ? La pointe finistérienne est non seulement sur la ligne droite de Paris à New-York mais aussi sur le parcours des trois principales lignes commerciales de l'Europe au Nouveau Monde. De plus, depuis la création de la base de Lanvéoc-Poulmic, des terrains d'atterrissages de Pluguffan et Guipavas, les avions et hydravions civils et militaires survolent quotidiennement la motte de Locronan. Il est donc primordial d'assurer la sécurité des pilotes grâce à une signalisation visible jusqu'à trois au quatre cents kilomètres des côtes. La signalisation radioélectrique paraît d'autant plus indispensable dans ces parages que les crachins de mer et les pluies abondantes bouchent fréquemment, comme on le sait, l'horizon. Malheureusement, le 10 mars 1939, un cruel accident vint lui donner raison. Une brume intense régnant sur le sommet, un avion vint percuter l'un des pylônes de la ligne électrique et trois des occupants sur quatre y trouvèrent la mort.

Ce projet, utopique aujourd'hui, ne vit jamais le jour, la guerre, les avancées technologiques le rendirent inutile. Charles Daniélou concluait son article par : « Il nous paraît inutile d'insister davantage ! »

# CES ARTISTES TALENTUEUX QUE L'ON N'OUBLIERA PAS...

Les textes ci-dessous émanent de leurs amis.

Comme une horloge  
dont le tic-tac se poursuit,  
Quand les aiguilles s'arrêtent,  
L'heure se lit autrement  
Et même si le temps continue...  
Le sourire de **Jean-Louis STROMBONI**,  
Artiste discret qui illuminait « LA KRECH »  
Nous manquera

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Le sculpteur breton **Jean-Luc GUILLOU** vient  
de nous quitter à l'âge de 67 ans..

Cet artiste issu de la prestigieuse école Boule de  
Paris et de l'Ecole de sculpture d'Auray a façonné  
de nombreux calvaires, bas-reliefs, statues et tom-  
beaux. Nombre d'entre eux étaient classés Monu-  
ments de France. C'est à lui que l'on doit la célè-  
bre statue de René-Théophile Laennec à Douarne-  
nez.

Voici quelques années, il avait eu la bonne idée  
d'installer son atelier à LOCRONAN

**Fred,**

Tu es parti trop vite, et nous n'avons pu te dire au revoir.  
Comment imaginer que nous ne verrons plus ta silhouette  
tranquille au détour d'une rue, d'un chemin ou sur le seuil  
de chez Ronan ?

Tu es parti trop tôt ! Il y a encore plein d'enfants qui au-  
raient voulu apprendre la guitare et d'adultes qui seraient  
prêts à faire « le bœuf » avec toi.

Nous ne t'oublierons pas, toi et ton grand cœur, ton amour  
d'Elvis Presley et ton interprétation du « Déserteur »  
quand l'ambiance musicale chauffait.

Tu es parti sans prévenir, en laissant tes amis désemparés.  
Tu as disparu à l'orée de l'automne, comme si tu redoutais  
l'hiver et ses tempêtes.

Tu es parti en laissant ta guitare... ou pas... Mais il reste en  
elle un peu de toi, et en chacun de tes proches et de tes  
amis.

Au revoir Fred ! Salut l'artiste !

## AMATEURS DE SUDOKU, À VOS CRAYONS...

7			3				4	1
					1	6		
				4			7	
		7			4	1		
	2	1	6	8	3			4
3	4	6				5		
			8		6	3		9
9		8		7		2		
1					9	4		

difficile

4		1				5	7	
5	7				9	4		
3				7				
6		3	9	1				
				4	8	6		2
				8				5
		8	6				1	4
	1	4				9		6

facile

### Club de lecture :

Ouvert aux amoureux de la lecture, qui veulent parler d'un livre qu'ils ont aimé et recevoir des idées de la part des autres.  
Vendredi 27 octobre de 18h à 20h à la bibliothèque.  
Vendredi 8 décembre de 18h à 20h à la bibliothèque.  
Une autre date pour novembre sera choisie lors de la rencontre d'octobre.



## Ptat-Civil...

**Naissance :** Diane SIBERIL DONNARS le 24 août 2017

**Mariage :** GOUZY Fabien et CHAUSSADE Anne-Catherine, le 22 Juillet 2017  
LE BRAS Arnaud et SOULLARD Emilie, le 09 septembre 2017  
SALAÜN David et MARREC Céline, le 23 septembre 2017

**Décès :** Renée BLANCHARD le 05 juillet 2017  
Frédéric RUNARVOT le 27 Août 2017  
Anne HENAFF le 30 Août 2017  
Marie JONCOUR le 16 septembre 2017

# Urbanisme ...

## Permis de construire

SCI LB IMMO – 980 Route de Douarnenez : accord le 16/06/2017 pour la construction d'un bâtiment d'activités.  
M. Alain COADOU – rue du Prieuré : accord le 08/08/2017 pour l'extension d'une galerie d'art

## Déclarations préalables

M. et Mme Alain COADOU – 1 Chemin de Bonne Nouvelle : accord le 13/07/2017 pour la pose de 2 barrières en bois.  
M. et Mme Philippe Le MAO – 8 Chemin de Kervellic : accord le 20/07/2017 pour la création d'un abri de jardin en bois.  
Mme Gisèle DENIEL – 19 rue de la Montagne : accord le 27/07/2017 pour la réfection de la toiture, la pose de 2 fenêtres de toit, le remplacement de volets roulants par des persiennes.  
Mme Brigitte NICOLAS – 1 Impasse de la Montagne : accord le 23/09/2017 pour la pose d'une clôture en bois.

## Enfance...

Activités pour les assistantes maternelles de Locronan et de Plogoniec, et les enfants qu'elles accueillent, à l'accueil péri-scolaire de Plogoniec à 9h30 et à 10h30 :

- vendredi 6 octobre : arts plastiques (utilisation du textile) avec Laetitia Charlot.
- jeudi 12 octobre : jeux libres,
- Vendredi 20 octobre: animation autour d'halloween : livres, contes chansons.

Accueils sur RDV pour les parents employeurs ou futurs employeurs d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie de Locronan :

- jeudi 12 octobre: 14h à 17h .



Une rencontre est proposée par les Relais Assistants maternels de Quimper Bretagne Occidentale et la CAF du Finistère sur le thème : "J'attends mon premier enfant " aux parents concernés le mardi 3 octobre 2017 à 18h30 à la CAF, côté avenue Georges Pompidou, à Quimper.

Une information, à partir d'échanges, sera faite sur les aides de la CAF et les différents modes de garde.

Possibilités de joindre les animatrices Yvonne Beuze et Yannick Colloch au : **02. 98. 98. 38 42**. Ne pas hésiter à laisser un message, ou par Mail : [ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr](mailto:ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr)

## Informations pratiques ...

**Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :**

**Antoine GABRIELE**, maire : **le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.**

**Jacqueline LE GAC** : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : **samedi matin.**

**Eliane BRELIVET** : Finances, juridique, économie : **samedi matin.**

**Thierry CAUBET** : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : **vendredi après-midi et samedi matin.**

mairiedelocronan@wanadoo.fr    www.villedelocronan.fr  
Tel : 02.98.51.80.80    Fax : 02.98.51.81.20

**ALSH** : 02.98.51.80.75.

et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14 à 17 h	x	14 h à 17h			x

**Office du tourisme** : [www.locronan-tourisme.com](http://www.locronan-tourisme.com)

Courriel : [office.tourisme.locronan@orange.fr](mailto:office.tourisme.locronan@orange.fr)    tél : 02.98.91.70.14.

**Bibliothèque** : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

**Ti ar Soñj** : 02.98.91.73.97. [www.tiarsonj.fr](http://www.tiarsonj.fr) Email: [tiarsonj@gmail.com](mailto:tiarsonj@gmail.com)

**Musiques aux Étoiles** : [www.cilt-locronan.fr](http://www.cilt-locronan.fr)

Email : [musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr](mailto:musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr)

**A.D.M.R. Plogoniec** : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.  
02.98.91.84.96.

**Déchèteries** : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi: 9 à 12h  
14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h

**Borne Abi 29** : sur le parking de Mission et au stade de foot.

**Cabinet infirmier** : 02.98.91.73.53

**Urgences médicales** : 15    **Pompiers** : 18    **Gendarmerie** : 17

**Taxi : Allo Taxi Lokorn** : 06.82.82.56.56

**Horaires des messes** : St Nic Dim 08/10 10h30, - Quéménéven Sam 14 /10 18h, Plomodiern Dim 15/10 10h30 - Ploéven Sam 21 /10 18h  
Cast Dim 22/10 10h30 .

Plonévez -Porzay Sam 28/10 18h - Locronan Dim 29/10 10h30

Plomodiern Mercredi 01 novembre 10h30

Plonévez -Porzay Jeudi 02 novembre 18h30

**Horaires de la Poste** : du lundi au samedi de 10h00 à 12h



# Agenda ...

Événements Ti ar sonj :

Samedi 21 octobre 21h à Ti Lokorn : Spectacle de danse Hip Hop. Tarif 10€, réduit 5€ pour les enfants et les adhérents.

Dimanche 12 novembre 15h à Ti Lokorn : dans le cadre du « Mois du film documentaire », projection du film « Entre deux sexes » en présence de la réalisatrice.

Samedi 25 novembre 11h à Ti Lokorn : Assemblée générale de Ti ar Sonj.

Dimanche 3 décembre de 15h à 18h : après-midi « jeux » à Ti Lokorn.

Illuminations et Marché de Noël :  
Du 09 Décembre au 07 Janvier

Le Maire, les élus et les membres du CCAS de Locronan sont heureux d'inviter toutes les personnes nées avant le 01 janvier 1948 domiciliées à Locronan, au traditionnel repas des aînés, servi le :

DIMANCHE 05 NOVEMBRE 2017  
Restaurant « Le Prieuré ».

Rendez-vous est donné sur la place de l'église, pour la photo souvenir, à 12h15.



## Vie locale...

### CHIENS EN DIVAGATION

Nous remercions les personnes qui ont fait des efforts pour contenir les envies de liberté de nos amis à quatre pattes. Toutefois, quelques irréductibles demeurent et nous les invitons à la vigilance la plus extrême, d'une part, pour protéger leurs bêtes, très exposées pendant la période de la chasse, et d'autre part, pour épargner notre environnement, d'excréments et rejets douteux divers.

Il en va du respect d'autrui et des employés municipaux.

La chasse est ouverte aussi pour les lapins du cimetière ! Ils occasionnent des dégâts autour des sépultures...

Merci de votre diligence.



### LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS DE LOCRONAN

#### Le Camp des Grands...11-14 ans

Nous sommes arrivés le lundi 17 juillet au camping du centre nautique, il se trouve sur la plage de Trez Bellec. Heureux de tous nous retrouver pour un nouveau camp.

Nous avons commencé par installer nos tentes et choisir avec qui nous souhaitions dormir. Après un pique nique tous ensemble, nous avons divisé le groupe en deux pour participer à la première activité « le mega craft » C'est le jeu du chifoumi qui a déterminé les vainqueurs ! L'activité fut géniale et le beau temps avec nous. Le soir, après manger, nous nous sommes affrontés à la pyramide des défis puis ce fut l'heure de dormir...

Le lendemain nous nous sommes réveillés à 8h, nous avons pris le petit déjeuner tous ensemble, puis fait plusieurs parties du jeu « le loup garou ». Nous avons profité du beau temps pour aller jouer sur la plage. De 14h à 15h nous avons fait une initiation au tir à l'arc. Le soir nous avons pu aller manger une glace. C'était trop bon !

Le mercredi, nous avons fait le grand jeu à Tiphany, un mandala géant sur la plage. Au repas du midi, nous avons mangé du riz avec des knackis. L'après midi, nous avons fait du kayak avec Rémi sans ami, il nous a demandé de deviner son prénom nous l'avons ainsi nommé ! En fait il s'appelait Charles. A la fin, nous sommes rentrés prendre une douche, nous avions un peu froid.

Le jeudi, nous avons fait des olympiades organisées par Alex, l'équipe nommée « les gagnants » ont gagné ! Dans l'après midi, l'autre groupe a fait du mega craft avec Alex et Tiphany pendant que les autres sur la plage se moquaient. Le soir, nous avons fait la fête sous le barnum.

Le vendredi matin, nous avons joué au ballon avec Alex jusqu'au moment de partir pour l'activité « le wave ski ». L'après midi, nous avons rangé le camp pour la semaine des 7-10 ans... puis ce fut le moment des départs...



A l'année prochaine !



# CET ART QUE L'ON AIME PARTAGER...



La place du Tertre se serait-elle déplacée de MONTMARTRE à LOCRONAN ?

Grâce à votre contribution, le Musée de Locronan se dotera d'une pièce originale majeure : un bronze d'Anne de Bretagne .

**Notre idée ?** Faire en sorte que chacun puisse s'appropriier une partie de l'histoire de Locronan par cette œuvre de Jean FREOUR (1919-2010).

**La formule ?** Recourir sans retenue au financement participatif.

**La promesse ?** Enfin, le retour d'Anne de Bretagne à Locronan, symbolisant ainsi la Bretagne réunifiée. Vous rendre heureux et fiers de participer à la vulgarisation des œuvres d'art et des trésors insoupçonnés de notre pays.

**Notre cadeau ?** Offrir à nos nombreux visiteurs le meilleur et le plus pertinent. Enrichir en permanence notre fonds muséal par des pièces d'exception .

Rendez-vous sur la plateforme « KENGO » ouverte à l'adresse suivante :

**Kengo.bzh/projet/anne-de-bretagne-revient-a-locronan.**

Vous pouvez également adresser à la Mairie vos chèques établis à l'ordre du Trésor Public-Anne de Bretagne . Les dons sont déductibles du Régime imposable à hauteur de 66% pour les particuliers et de 60 % pour les professionnels.

Merci à tous de votre générosité.

ANNE DE BRETAGNE SOUHAITE REVENIR À LOCRONAN



Tous les deux ans, des artistes peintres étrangers d'une même nationalité, sont sollicités pour la création d'œuvres dans les Petites Cités de Caractère.

C'est dans le cadre de cette opération « l'Art dans les cités » que Barbara et Natalia, deux jeunes artistes graphiques polonaises, ont installé leur atelier sur les hauteurs de LOCRONAN, dans les locaux du manoir de Kerguérolé.

Fañch Le HÉNAFF, originaire de Locronan, formé à l'école polonaise de l'art de l'affiche, graphiste, affichiste et créateur de caractères typographiques, a gentiment été leur guide artistique durant cette semaine.

Ce dimanche 17 septembre, la journée HANDIPATRIMOINE à LOCRONAN fut l'occasion d'échanges culturels intenses entre bénévoles et visiteurs. Une façon bien agréable de rendre l'art accessible à tous.

Un joyeux goûter a ponctué la visite.

